



Numéro de l'acte	2020-153-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	884

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

### **QUESTION N°2020-153**

**URBANISME** : Requalification du site Danvers – Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive – Projet de convention

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

---

La Commune d'Arques a conclu en mars 2016 une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier relative à l'opération du Site Danvers. Ce site est utilisé, pour partie, comme espace de stockage par Arc France, qui envisage cependant de le vendre. La commune a souhaité saisir cette opportunité de maîtriser un foncier en plein centre-ville.

Dans cette optique, la Commune d'Arques a présenté une demande anticipée de prescription d'archéologie préventive auprès du Service régional de l'archéologie en juin dernier.

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, à savoir un gisement préhistorique, les services de l'Etat ont prescrit, par arrêté, un diagnostic d'archéologie préventive sur le Site Danvers. Ils ont en attribué à l'Inrap la réalisation.

L'emprise soumise au diagnostic archéologique portera sur les parcelles cadastrées section G-113, -115, -150, -175, -371, -583, -606, -608, -609, -610, -630, -631, -644, -679, -680, -1005, -1862 et -1863, pour une superficie de 21 102 m<sup>2</sup>, comme le précise le plan ci-annexé.

Conformément à l'article R 523-30 du code du patrimoine, un projet de convention-type établi par l'INRAP, ci-joint, a été adressé à la commune d'Arques. Son objet est de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dénommé « Requalification du Site Danvers » à Arques.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 23 novembre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL